



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 17.03.2008 L'an deux mille huit et le vingt six mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mme GALINIER, Mr DELBES, Mme CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Mmes ESPIE, RAHOU, Mr LE ROCH.

Absentes excusées : Mme THUEL, Melle PORTAL.

N° 08/80

Secrétaire : Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monique Saby

**SERVICE JEUNESSE –
SIGNATURE DE LA
CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT
D'UNE PRESTATION
DE SERVICE**

La Caisse d'Allocations Familiales a proposé à la commune de Saint-Juéry la signature d'une convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service concernant le service "accueil de loisirs", pour la période du 1^{er} février 2007 au 31 décembre 2009.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Elle a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

En contrepartie des engagements de la commune au regard de l'activité qu'elle gère et au regard du public visé par la convention, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à apporter sur la durée de la convention, le versement de la prestation du service "accueil de loisirs".

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE la création et la gestion de l'accueil de loisirs du service jeunesse.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service de "accueil de loisirs" à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,